



Fédération Francophone des Cercles d'Escrime de Belgique

Jambes, le 16 mai 2017

A l'attention des cercles de la FFCEB

Objet : préparation de la saison 2017-2018 – licence nationale

Mesdames et Messieurs les dirigeants des cercles,

Chers amis sportifs,

La saison 2016-2017 est maintenant dans sa phase finale et nous nous attelons à la préparation de la prochaine. Etant donné que de nombreux secrétariats de cercles profitent de cette période d'accalmie pour anticiper la prochaine rentrée, nous vous communiquons certaines informations concernant la prise de la licence nationale pour la saison 2017-2018.

Un courrier d'information au sujet des super-licences, dans le cadre de la participation aux épreuves internationales, sera délivré ultérieurement.

Nous vous assurons de notre totale disponibilité pour répondre à toute demande d'informations complémentaires et nous vous adressons nos meilleures salutations.

Marc Pichon
Directeur technique

Fédération
Francophone des
Cercles d'Escrime
de Belgique asbl
N° entreprise
418.947.255

affiliée et
reconnue par

la F.R.B.C.E.



**le Comité
Olympique**



**La
Communauté
française**

F. F. C. E. B
Allée du stade communal, 3
BE – 5100 JAMBES

Tél. : + 32 (0) 81/30.97.74
e-mail : escrime@skynet.be
Site : www.escrime-ligue.be

LICENCE FEDERALE / MODALITES D'APPLICATION 2017-2018

➤ **Du 1/06/2017 au 31/08/2018**

Toute licence prise à partir du 1/06/2017 sera valable jusqu'au 31/08/2018.

Le montant reste fixé à **45€**.

Sur le plan pratique, la procédure est la suivante :

1. *LE CERCLE EFFECTUE LA DEMARCHE SUIVANTE :*

- Via la plateforme « MyClub », le cercle effectue un virement bancaire correspondant au nombre de licences demandées multiplié par 45€. (*Exemple : 4 nouvelles licences = versement de 4 x 45€, soit 180€.*)

2. *ENSUITE, LE SECRETARIAT DE LA FEDERATION FAIT LA DEMARCHE SUIVANTE :*

- **Dès réception du versement bancaire, le secrétariat crédite le portefeuille virtuel du cercle**

3. *ENSUITE, LE CERCLE EFFECTUE LA SECONDE DEMARCHE SUIVANTE :*

- Via la plateforme « MyClub » :
 - S'il s'agit de sportif(s) déjà enregistré(s)
 - Cliquez sur l'onglet « inscriptions »
 - Sélectionnez le membre souhaité
 - Cliquez sur l'onglet « inscriptions » de la fiche du membre et, ensuite, sur « ajouter une inscription »
 - Choisissez la licence souhaitée (licence nationale 2017-2018 avec ou sans certificat)
 - Si la personne n'est pas encore enregistrée:
 - Cliquez sur l'onglet "ajouter un nouveau membre" et encodez les données requises.
 - Une fois le nouveau membre enregistré, effectuez les démarches indiquées dans le point « sportifs enregistrés »

Rappel

L'attestation médicale de non contre-indication à la pratique sportive est obligatoire pour tous les membres pratiquants qui dans le cadre de leur projet sportif sont obligés de prendre une « super-licence »

F. F. C. E. B
Allée du stade communal, 3
BE – 5100 JAMBES

Tél. : + 32 (0) 81/30.97.74
e-mail : escrime@skynet.be
Site : www.escrime-ligue.be